

# CÉRÉALIER



**ENTREPRENDRE  
PROTÉGER  
ACCOMPAGNER**

**L'assurance multirisque  
agricole au service  
des céréaliers**

**RÉFÉRENCE**

**Groupama  
100%  
avec les  
PROS**

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



**Toujours là pour moi.**

## ■ PROTÉGEZ VOTRE REVENU

Groupama vous indemnise en cas de pertes financières de l'exploitation liées à l'interruption ou à la réduction d'activité suite à un sinistre garanti (par exemple : un incendie).

## ■ COUVREZ VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROFESSIONNEL

Groupama vous propose une protection complète, écologique et responsable.

Au-delà des conséquences financières des dommages causés à autrui, Groupama prend en charge la réhabilitation du milieu naturel, en cas d'atteinte à l'environnement.

## ■ ASSUREZ VOS BÂTIMENTS, VOTRE MATÉRIEL ET VOS MARCHANDISES

Du semis à la vente, Groupama assure les dommages aux récoltes à chaque étape :

- sur pied,
- en cours de récolte et pendant le transport,
- lors du stockage.

Et en cas d'immobilisation de votre matériel\*, avec le rééquipement à neuf, vous redémarrez votre activité au plus vite avec un matériel équivalent.

\* Pour le matériel de moins de 10 ans.

## RÉFÉRENCE, c'est aussi :

### ■ Une couverture sur mesure

Groupama prend en compte les spécificités de votre filière et de vos activités complémentaires. Ainsi, vous bénéficiez d'un accompagnement professionnel pour choisir au mieux vos garanties, vos franchises et vos indemnisations.

### ■ Un accompagnement dans la maîtrise des nouveaux risques grâce à :

- des garanties qui prennent en compte les évolutions réglementaires (normes environnementales, sanitaires, etc.),
- des garanties étendues pour vos activités de diversification (activités agro-touristiques, énergies renouvelables...).



**Vous souhaitez équiper votre exploitation avec des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes...) ?  
Groupama vous suit dans vos projets.**

### ■ Des services aux professionnels

- Un service de renseignement et d'aide juridique pour votre activité professionnelle.
- Vous êtes épaulé par des professionnels du droit du travail et du droit civil.
- Un service de prévention pour une meilleure connaissance et gestion de vos risques.

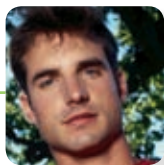
## Ils vous en parlent...



Grâce à Groupama, si deux de mes cuves souples étaient accidentées, je serais rapidement indemnisé pour mes cuves et leur contenu.



***Benoît, 28 ans, céréalier (blé, colza)***

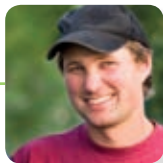


Si la vanne de ma cuve de stockage d'engrais lâchait et si les produits se répandaient jusque dans le cours d'eau situé en contrebas de mon exploitation, l'indemnisation de RÉFÉRENCE permettrait la réintroduction dans le milieu naturel d'espèces végétales ou animales détruites par la pollution, avec le concours des associations de protection de l'environnement.

***Gaël, 33 ans, céréalier (blé, orge)***



Grâce à la couverture de RÉFÉRENCE, Groupama indemniserait mon installation photovoltaïque sinistrée par la tempête. Et avec la garantie Perte d'Exploitation, je serais également indemnisé pour l'interruption de ma production d'énergie.



***Florian, 40 ans, exploitant de maïs et soja***

**Groupama, premier assureur des exploitants agricoles, vous propose une gamme complète d'assurances qui couvre tous vos besoins professionnels et privés.**

**Groupama protège :**

- votre exploitation, vos bâtiments, vos marchandises,...
- vos pertes de récoltes suite à un aléa climatique,
- vos tracteurs et matériels agricoles.

**Groupama vous aide également à :**

- financer vos investissements,
- valoriser votre épargne professionnelle,
- protéger vos proches et vos salariés.

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseiller Groupama**

Édition Janvier 2010

[www.groupama.fr](http://www.groupama.fr)



**Toujours là pour moi.**

Des garanties essentielles aux couvertures les plus pointues, Groupama met tout son savoir-faire à votre disposition pour vous apporter un diagnostic pertinent et vous aider à faire le bon choix.

Parce que vous êtes céréalier, vous n'avez pas les mêmes préoccupations qu'un viticulteur, un éleveur ou un maraîcher. Pouvoir vous proposer des garanties spécifiques à votre filière de production fait toute la différence.

**RÉFÉRENCE VOUS PROPOSE UNE PROTECTION COMPLÈTE POUR :**

- les **pertes financières** de votre exploitation,
- vos **responsabilités** en tant que professionnel,
- les **dommages** subis par vos bâtiments, votre matériel et vos marchandises.